

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**  
**COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 4 août 2025 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Dix-sept (17) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Daniel Duchemin, conseiller, n'est pas présent et son absence est motivée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**2025-08-098**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Rémunération du personnel électoral
  - 5.3 Appropriation au surplus libre
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Probation – Technicien en génie civil
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
  - 10.1 Adoption du règlement numéro 870 modifiant le règlement numéro 800 – Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025  
2025-08-099**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. CORRESPONDANCES**

P-01 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

**SUJET : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

La vice-première ministre et ministre nous informe qu'une aide financière de 20 000 \$ nous est accordée pour les travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

P-02 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

**SUJET : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)**

La vice-première ministre et ministre nous informe qu'une aide financière de 35 000 \$ nous est accordée pour les travaux d'amélioration sur le rang Saint-Pierre et la rue Principale.

P-03 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 868 AU MONTANT DE 1 458 605 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 868 décrétant des dépenses en immobilisations soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 1 458 605 \$, a été approuvé conformément à la loi.

**SUJET :        APPROBATION    DU    RÈGLEMENT    D’EMPRUNT  
                     NUMÉRO 869 AU MONTANT DE 300 000 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation nous informe que le règlement numéro 869 décrétant des dépenses en immobilisations soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 300 000 \$, a été approuvé conformément à la loi.

**5.        ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1       ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
             2025-08-100**

Il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l’unanimité d’approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 792 051,40 \$ et d’autoriser la trésorière adjointe à les payer.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**5.2       RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL  
             2025-08-101**

Considérant qu’en vertu de l’article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le conseil peut, par résolution, établir un tarif autre que celui établi par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation pour la rémunération du personnel électoral.

Considérant que la rémunération du personnel électoral doit être révisée selon les recommandations du président d’élection et les exigences du Gouvernement du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l’unanimité que la rémunération du personnel électoral soit établie comme suit pour l’élection prévue le 2 novembre 2025 :

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président d’élection                                                           | Élection par acclamation : 3 875 \$                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                | Scrutin secret : 5 000 \$                                                                                                                                                                                                          |
| Secrétaire d’élection                                                          | Forfaitaire : ¾ de la rémunération du président d’élection                                                                                                                                                                         |
| Trésorier                                                                      | 136,50 \$ pour chaque rapport de dépenses électorales d’un candidat indépendant autorisé + 58,80 \$ par rapport financier d’un candidat indépendant autorisé + 38,85 \$ pour tout rapport financier additionnel + 13,65 \$ par CIA |
| Membres de la commission de révision (président, vice-président et secrétaire) | 29,06 \$ / heure                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                   |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| Préposé à l’information et au maintien de l’ordre | 25,96 \$ / heure  |
| Président de la table de vérification             | 25,96 \$ / heure  |
| Membre de la table de vérification                | 24,91 \$ / heure  |
| Préposé à la liste électorale                     | 24,91 \$ / heure  |
| Scrutateur                                        | 25,96 \$ / heure  |
| Secrétaire de bureau de vote                      | 24,91 \$ / heure  |
| Substitut                                         | 45,00 \$ par jour |

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**5.3 APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE  
2025-08-102**

Considérant qu’il est nécessaire de faire une appropriation au surplus libre pour avoir les crédits suffisants pour pourvoir aux dépenses des honoraires professionnels d’architecture pour la construction d’un bâtiment sanitaire au Parc nature La Gabelle.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l’unanimité que soit autorisée une appropriation d’une somme totalisant dix-neuf mille neuf cents dollars (19 900,00 \$) au poste budgétaire suivant :

| POSTE BUDGÉTAIRE | DÉPENSE                                                                                                         | MONTANT   |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 02 13000 410     | Honoraires professionnels – Architecture pour la construction d’un bâtiment sanitaire au Parc nature La Gabelle | 19 900 \$ |

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

**7. TRAVAUX PUBLICS**

**7.1 PROBATION – TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL  
2025-08-103**

Considérant la résolution numéro 2025-02-017 adoptée par le conseil municipal lors de l’assemblée ordinaire du 3 février 2025.

Considérant que la période de probation requise a été complétée avec succès.

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Denis, directeur du Service des travaux publics.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que monsieur Samuel Lamothe soit nommé comme technicien en génie civil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 870 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES PONDEUSES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DES PÉRIMÈTRES URBAINS  
2025-08-104**

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 800, puisque la durée du projet pilote est échue.

Considérant qu'un délai supplémentaire est nécessaire avant d'effectuer une modification au règlement de zonage numéro 644.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Jacques Trépanier lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 870 modifiant le règlement numéro 800 établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

**12. AUTRES SUJETS**

Aucun point.

**13. REPRÉSENTATIONS**

Aucune représentation.

**14. PÉRIODE D'INFORMATIONS**

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
2025-08-105**

Il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

S/ \_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_